

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE  
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-199

## A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,  
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,  
Vu le Code de la Route,  
Vu la demande de l'entreprise STEG ZI Rue Louis Blanqui 59160 GRANDE SYNTHÉ, afin de garantir le bon déroulement des travaux de tirage câble pour la fibre 11 à 15, rue de Ledringhem (RD55) à Wormhout,

### ARRETE :

**ARTICLE 1 :** La circulation sera restreinte à 30km/h et le stationnement sera interdit face aux n°11 à 15, rue de Ledringhem (RD55), et ce, **du 25 au 30 septembre 2023.**

**ARTICLE 2 :** une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise STEG.

**ARTICLE 3 :** Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par l'entreprise STEG et prendront fin lors de son retrait.

**ARTICLE 4 :** La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera publié puis transmis à :  
L'entreprise STEG

Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT,

Monsieur le Responsable Arrondissement de Dunkerque,

Monsieur le Lieutenant-Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de LILLE,

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,

Monsieur le Directeur des Transports Départementaux,

Monsieur le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E,

MM. les Présidents des Syndicats de Transports,

MM. les co-Directeurs du C.R.I.C.R de VILLENEUVE D'ASCQ.

Au réseau Arc-en-Ciel et Delgrange Voyages.

Fait à WORMHOUT, le 08/09/2023

Le Maire,

David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par  
Publication et notification le 08/09/2023

Le Maire

David CALCOEN

